



AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÈGLEMENT RGCA26-10-0002 SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES
EXERCICE FINANCIER 2026**

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 9 décembre 2025, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement suivant :

Règlement RGCA26-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2026) (0,123 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière).

Ce règlement entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2026 et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement où il peut être consulté.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord,

M. Marc-Aurèle Aplogan
Secrétaire d'arrondissement
Le 10 décembre 2025